

- Conciles de Tarse et d'Anazarbe en Cilicie, 435**, pour recevoir les décisions du concile d'Ephèse, et embrasser la paix faite entre saint Cyrille et Jean d'Antioche.
- Premier concile d'Orange, 441**, où l'on fit plusieurs canons importants pour la discipline.
- Second concile d'Arles, 442**, remarquable par 56 canons de discipline.
- Concile de Rome, 444**, où saint Léon, sur l'aveu des manichéens convaincus, fait dresser des actes qui constatent les abominations de ces sectaires.
- Second concile de Tolède, 447**. On y fit, contre les priscillianistes, la confession de foi qui se trouve dans les actes du concile tenu en 400, dans la même ville.
- Concile de Constantinople, 448**. Eutychès y fut condamné, à la requête d'Eusèbe de Dorylée.
- Faux concile nommé brigandage d'Ephèse, le 8 août 449**. Dioscore y domina despotiquement, et tout se passa dans le désordre. Saint Flavien fut opprimé, Eutychès absous, et son hérésie approuvée.
- Concile de Rome, 449**, assez nombreux pour représenter tout l'Occident, et où l'on condamna ce qui s'étoit fait au brigandage d'Ephèse.
- Concile de Constantinople, 450**, assemblé par Anatolius, successeur de saint Flavien, et où l'on anathématisa tant Nestorius qu'Eutiches, et l'on approuva la lettre de saint Léon à Flavien.
- Conciles de Milan et de Gaule, 451**, à l'effet d'approuver la même lettre à Flavien.
- Concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, 451**, composé de plus de cinq cents évêques, tous orientaux, excepté deux d'Afrique et les légats du pape. Les six premières sessions, dans lesquelles seules il s'est agi de la foi, et dont on a toujours reconnu l'œcuménicité, se sont tenues du 8 au 25 octobre inclusivement. La lettre de saint Léon y fut approuvée, saint Flavien justifié, et Dioscore anathématisé. On y proscrivit également l'eutychianisme et le nestorianisme, et tous les Pères signèrent les décrets de foi. Quoique tous les canons de ce concile, au nombre de 27, se trouvent placés après la sixième session, il paroît certain que plusieurs au moins des plus importants ont été faits dans les sessions précédentes. Dans la quinzième on fit, en l'absence des légats, le vingt-huitième et fameux canon concernant la prérogative du siège de Constantinople. Les légats réclamèrent vivement, sitôt qu'ils en eurent connoissance, et la prérogative fut très-long-temps contredite par saint Léon et ses successeurs.
- Concile de Rome, 451**, pour recevoir le concile de Chalcédoine.
- Concile de Jérusalem, 453**, assemblé des trois Palestines, pour le rétablissement de l'union, après l'expulsion de l'intrus Théodose.
- Concile d'Angers, 453**. On y fit douze canons sur la discipline, et le métropolitain de Bourges y eut la préséance sur celui de Tours.
- Concile d'Arles, 455**, où l'on trouve l'exemple d'une exemption monastique antérieure à l'ordre de S. Benoît.
- Concile d'Arles, 463**, qui se plaint au pape saint Hilaire de ce que saint Mamer de Vienne n'avoit pas observé l'ordonnance de saint Léon en faveur de l'archevêque d'Arles. Les droits de celui-ci furent maintenus par saint Hilaire.
- Concile de Tarragone, 464**, qui demande au pape comment il faut traiter Silvain évêque de Calahorre qui ordonnoit des évêques à l'inçu de son métropolitain. Le pape répondit qu'il falloit pardonner tout le passé.
- Conciles d'Arles et de Lyon, vers 475**, qu'on prétend avoir condamné quelques erreurs des prédestinians.
- Conciles de Rome et de Constantinople,**